



Investissement direct  
aux entreprises

Accompagnement  
patrimonial

# Le prêt direct aux PME/TPE

## QU'EST-CE QUE LE PRÊT DIRECT AUX PME/TPE ?

Grâce à une nouvelle réglementation ouvrant une brèche dans le monopole bancaire, les particuliers peuvent désormais prêter en direct à des entreprises. Le prêt direct aux PME/TPE est une source de financement nouvelle

pour les PME/TPE et une forme d'épargne innovante pour les particuliers. Les emprunteurs et les prêteurs sont mis en relation au travers d'une plateforme de financement participatif, sans les banques.

## LE MARCHÉ DU PRÊT DIRECT AUX PME/TPE EST-IL IMPORTANT ?

Ce marché représente en volume brut annuel 4,4 Mds\$ au Royaume-Uni, 22 Mds\$ aux États-Unis et 157 Mds\$ en Chine (données 2015, source : Liberum).

De nombreuses plateformes de prêt participatif ont vu le jour touchant tous les secteurs d'activités. En France,

le leader des plateformes pour le prêt aux PME/TPE est October. Créée en septembre 2014, la plateforme représente 43 % des parts de marché du prêt participatif en France avec 246 M€ prêtés par 14 806 prêteurs et se développe en Europe continentale (Espagne, Italie).

## COMMENT LE PRÊT DIRECT AUX PME/TPE EST-IL ENCADRÉ ?

Face au développement rapide du prêt participatif (crowdfunding en anglais) aux États-Unis et au Royaume-Uni, le législateur en France a, par l'ordonnance n°2014-559 du 30 mai 2014, décidé de permettre aux particuliers de prêter directement aux entreprises.

Le décret n°2014-1053 du 16 septembre 2014 relatif au financement participatif a fixé les conditions d'application de cette ordonnance, fixant à 2 000 € l'apport maximal

d'un particulier à un projet donné et à 2,5 M€ le montant maximum emprunté par une entreprise par ce biais.

En outre, ce décret a officialisé la création du statut d'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP), activité désormais régulée par l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance (ORIAS).

## EN QUOI L'OFFRE EN PRÊT DIRECT AUX PME/TPE AVEC OCTOBER CONSISTE-T-ELLE ?

October a mis en place une offre de prêts direct à des PME/TPE pour permettre aux épargnants d'avoir un

impact clair sur l'économie réelle tout en dynamisant leur épargne.



## DESCRIPTION DE L'OFFRE DE OCTOBER

### Des PME/TPE sélectionnées par October :

- Les projets d'emprunts des PME/TPE présentés sur la plateforme s'étalent sur des durées de 3 à 84 mois avec des taux d'intérêts annuels allant de 4 à 9,9 %.
- Tous les projets sont sélectionnés, analysés et notés par l'équipe crédit experte de October. Les entreprises sélectionnées sont considérées rentables, avec plus de deux ans d'ancienneté.

### Des prêts en direct :

- Les particuliers prêtent en direct au PME/TPE de leur choix

jusqu'à 2 000 € par projet à des taux d'intérêts annuels allant de 4 à 9,9 %.

- Tous les mois, ils reçoivent les remboursements (capital et intérêts) qu'ils peuvent réinvestir ou retirer gratuitement.
- Les dirigeants de October alignent leurs intérêts sur ceux des prêteurs particuliers en prêtant systématiquement à chaque projet.
- Le processus est totalement en ligne et gratuit pour les prêteurs.

## QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LES PARTICULIERS ?

La souscription au prêt participatif pour les particuliers couvre deux objectifs majeurs à ce jour :

- Améliorer le rendement de leur épargne.
- Constaté l'impact direct de leur prêt sur l'économie réelle.

## QUELS SONT LES RISQUES ?

Le prêt à des PME/TPE présente un risque de perte en capital et nécessite une immobilisation de l'épargne. Comme pour tout placement, la diversification du portefeuille de prêts est essentielle. Les sociétés en recherche de financement sont étudiées, analysées et notées de A à C par le Comité de Crédit de October selon le degré de risque du projet.

Plus ce dernier est jugé risqué (note C) plus le taux d'intérêt proposé et le risque de perte en capital seront élevés. L'avis de l'analyste October donné sur l'emprunteur ne constitue qu'un élément de réflexion dans la prise de décision du prêteur pour participer au financement d'un projet.

## QUELLE FISCALITÉ S'APPLIQUE ?

Tout comme les intérêts des livrets bancaires, les intérêts des prêts effectués sur une plateforme de prêt participatif sont des produits de placement à revenus fixes. Ils sont soumis au barème progressif de l'Impôt sur le Revenu et à des prélèvements sociaux.

Concrètement, un acompte forfaitaire de 24 % d'Impôt sur le Revenu et de 15,5 % de prélèvements sociaux (CGS, CRDS...) est prélevé lors du versement des intérêts. Cet acompte vient ensuite en réduction du montant de votre impôt sur le revenu payé l'année suivante ou vous est remboursable en cas d'excédent (tout comme un crédit d'impôt remboursable).

Au cas où le revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer

fiscal (indiqué sur votre avis d'imposition 2014) ne dépasse pas :

- 25 000 € pour une personne seule,
- 50 000 € pour un couple marié ou pacsé.

Il est possible de demander une dispense de ce prélèvement forfaitaire de 24 % d'Impôt sur le Revenu en nous faisant parvenir une attestation sur l'honneur avant le 30 novembre de chaque année.

**Pour les prêteurs sujets à l'Impôt sur le Revenu, l'acompte forfaitaire de 24 % et les prélèvements sociaux de 15,5 % sont prélevés sur les intérêts à percevoir. Les montants crédités sur le portefeuille du prêteur sont alors nets.**

## CONTACTS

OFI PATRIMONIAL • Tél. : 01 40 68 60 00 • [www.ofi-patrimonial.fr](http://www.ofi-patrimonial.fr)

22, rue Vernier 75017 Paris • RCS Paris 532 932 290 • SAS à associé unique au capital de 710 000 euros • APE 6430Z • FR08532932290

La société OFI Patrimonial est immatriculée à l'ORIAS sous le n° 12068550, [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr), CIF membre de la CNCIF, chambre agréée par l'AMF, courtier en assurances sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75346 Paris Cedex 9, et assurée chez Zurich Insurance PLC RCP 7400026945.

OCTOBER • Tél. : 01 82 83 28 00 • [www.october.eu](http://www.october.eu)

October IFP est immatriculée en tant qu'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) sous le numéro d'immatriculation 15000364 sur le registre de l'ORIAS et agent prestataire de services de paiement Lemon Way sous le numéro 808353155 sur le registre REGAFI.

**Ce document d'information est destiné exclusivement à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF.** Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. OFI Patrimonial ne saurait être tenue responsable de

toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. La fiscalité présentée est celle en vigueur à la date de rédaction du présent document et est susceptible d'évoluer.

Rédigé à la date du 18/12/2018